

Communiqué du Président du Parc naturel régional.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Erwan PATTE | 06 83 56 79 68 | epatte@parc-cotentin-bessin.fr
Responsable communication

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin met en avant des pratiques vertueuses.

Le samedi 5 juillet 2025 à Picaucville (Amfreville), le Parc naturel régional a organisé une rencontre et une visite à destinations de ses élus qui a réuni une quinzaine de participants. Une occasion d'évoquer les pratiques agricoles vertueuses héritières de celles qui ont façonnées le territoire. Ainsi, le GAEC du Hameau Flaux à Picaucville, lauréat du Concours général agricole "Pratiques agroécologiques en zone humide 2024", a ouvert ses portes. Cette visite a mis en lumière l'engagement exemplaire de Christelle et Valéry Ferey, éleveurs laitiers dont la démarche prouve qu'une agriculture favorable à la biodiversité est non seulement possible, mais aussi prospère.



Visite du 5 juillet 2025 à Picaucville

A l'issue de cette visite, **Benoît Fidelin, président du Parc naturel régional** a souhaité prendre la parole par voix de communiqué de Presse :



Pâturage dans les marais

Agriculture et biodiversité, ça marche !

« Il ne s'agit pas d'opposer agriculture et ambition écologique, mais de les concilier ». Stéphane Traver, député de la 3ème circonscription de la Manche, s'exprimait ainsi à la fin du mois de juin, lors de l'examen, à l'Assemblée nationale, de la loi visant à « lever les entraves pesant sur le métier d'agriculteur ». Or, lors du long débat toujours engagé sur ce texte, d'autres voix se sont élevées pour, au contraire, dissocier ces deux pratiques et les opposer frontalement.



Dans ce contexte, il nous a paru nécessaire de rappeler que, dans l'espace naturel géré par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, le développement de l'agriculture et la transition écologique se conjuguent, au point de dessiner un véritable guide de bonnes pratiques au cœur de ce territoire de 146 650 000 hectares, peuplé de 73000 habitants résidant dans 110 communes.

A l'inverse de « contraintes venues d'en haut », il s'agit d'actions de terrain, anciennes, éprouvées et surtout partagées car elles relèvent d'un partenariat local entre le Parc et les agriculteurs :

- **L'instauration de Mesures Agro-Environnementales (MAE).** Lancées voici 30 ans lors de la création du Parc, elles soutiennent les pratiques favorables à l'essor de la biodiversité. 500 fermes les appliquent ! Le tout sur environ 12000 hectares situés en zone Natura 2000 et 5000 ha de zones humides. A noter que 3 millions d'euros sont distribués chaque année aux éleveurs engagés dans cette démarche.
- **La plantation et la restauration de 500 km de haies bocagères,** là encore depuis la création du Parc. La restauration de 150 mares situées dans des parcelles agricoles.
- **La mise en place d'un dispositif expérimental appelé Paiements pour Services Environnementaux (PSE).**

Financé par l'Agence de l'eau (le Parc est mandataire), il rétribue les actions agricoles qui préservent les zones humides. 19 fermes y sont engagées depuis 2021 et reçoivent, à ce titre, 200 000 € chaque année.

- **L'animation, dans le cadre du Concours Général Agricole, d'un prix "Pratiques Agro-écologiques - Parcs et Prairies".** Celui-ci récompense les éleveurs qui, par leurs actions agronomiques, accueillent dans leurs parcelles, et au profit de leurs troupeaux, une grande variété de faune et de flore. 5 éditions de ce prix ont déjà eu lieu dans 5 vallées. Elles ont rassemblé 24 éleveurs qui ont ensuite participé au salon de l'Agriculture, l'un d'eux obtenant un 2e prix national en 2023.
- **L'organisation depuis 2019, dans la Réserve de la Sangsurière, de « visites à deux voix »,** celles d'un exploitant agricole et d'une conservatrice d'espace protégé. Le premier, installé depuis plus de 20 ans, présente l'intérêt du marais dans son système d'exploitation et sa pratique d'élevage, qui associe pâturage d'un troupeau de bovins charolais et fauche de litière. La seconde évoque, tel un patrimoine à préserver, le paysage et la biodiversité que recèle une tourbière. Des centaines de personnes participent à cette opération reconduite chaque année



et qui a été déclinée avec succès dans un autre espace protégé de la région Normandie : la Réserve naturelle nationale du Marais Vernier.

- **La création, cette année, d'un DD tour du développement durable par l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, sur le thème : "concilier la préservation de la biodiversité et les pratiques d'élevage dans les zones humides".**

Toutes ces initiatives s'inscrivent à rebours d'une évolution inquiétante concernant nos espaces cultivés : rendements qui stagnent, voire baissent pour certaines cultures, érodées par le changement climatique et la baisse de qualité des sols agricoles. 60% de ces derniers sont dégradés en France selon une étude de l'INRAE datant de 2020. Or, il faut des siècles à la terre pour former 2 à 3 centimètres de sols fertiles... Par ailleurs, la biodiversité s'effondre sur de nombreuses surfaces, laissant prospérer les espèces invasives, éliminant les pollinisateurs qui favorisent pourtant la

reproduction de la majorité des plantes cultivées que nous consommons.

Face à cette situation, il ne s'agit nullement de revenir en arrière, mais de développer des pratiques fondées sur la nature : semer des couverts végétaux pour fixer l'azote et fertiliser les sols ; entretenir et planter des haies qui limitent l'érosion, protègent les cultures du vent et abritent des insectes auxiliaires qui luttent contre les ravageurs, etc ; miser sur les services inouïs de la biodiversité qui contribue à l'atténuation du changement climatique grâce à la séquestration du carbone, maintient la qualité des eaux et favorise la fertilité en recyclant la matière organique. Bref, concilier économie performante et écologie raisonnable, le tout au service du vivant. L'action partagée menée sur le territoire du Parc naturel régional nous prouve que cela est possible. Les défis sont là, les solutions aussi !



Contact pour plus d'informations :

> Marie DEVILLE, chargée de mission
Agriculture et Milieux Humides :

mdeville@parc-cotentin-bessin.fr

ou 06 49 77 45 55